

Conseil académique du 07 mars 2018

## Relevé de décisions

**Présents** : Jodelle ZETLAOUI-LEGER, Natacha PERNAC, Xavier KESTELYN, Michel BERA, Pascal ROQUET, Emmanuel MOURIER, Anne BOUTEVILLE, Anne JORRO, Olivier JEUDY, Yann NUSSAUME, Gilles SCHILDKNECHT, Vincent DALMEYDA, Mamadou EMBALO, Pierre BAPTISTE.

**Assistaient au Conseil académique** : Ariane DUBOIS, Annie-Claude RUESCAS, Armand BEHAR, Véronique EICHER, Jean-Luc DELPEUCH, Hugues BRUNET, Clotilde FERROUD, Nazih MECHBAL, Mathilde BOULAY, Eric BOUTOUYRIE, Marie BARBUSCIA, Jordana HARRISS, Stéphanie HUBERT, Stéphanie MERMET.

**Étaient excusés** : Patrick SIMON, Christian HOTTIN, Erik ANSPACH, Samir LAMOURI, Manuel ZACKLAD, Sophie ABRIET, Régine GEOFFROY, Vincenzo CAPPOZZOLI, Denis LAMBERT, Floridea DI CIOMMO, Paola CINNELLA, Ghislaine CHARTRON, Thierry HORSIN-MOLINARIO, Jean-Claude RUANO-BORBALAN, Manola ANTONIOLI, Rémy FEVRIER, Raphaël MOULARD, Thibaud MARCEL, Fabrice MANTELET, Jean-François AKANDJI-KOMBE, Cécile DEJOUX, Sophie SIMONET, Denis BRUNEAU, Cécile HURLEY-GRIENER, Katia KOSTULSKI, Manuel ZACKLAD, Gil BELLIS, Anaïs MAURETTE DE CASTRO, Jérôme LARIO, Pauline GARAVAGNO, Rémi WALTER, Gwenaëlle GINOT, Caroline VAN ECK, Antonino DE FRANCESCO, Hadrien MAURY--CASALTA.

### **Ordre du Jour :**

- 1 – Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil académique du 06 décembre 2017 et information sur l'avancé des mises en œuvre des propositions du Conseil académique (champs interdisciplinaires, événement étudiants HESAM Université, carte multiservice)
- 2 – Présentation des activités de recherche et partenariats possibles :
  - 2.1 – ENSAPLV
  - 2.2 – École du Louvre
  - 2.3 – ENSCI-Les Ateliers
- 3 – Présentation et avis sur la transformation de DPEA en architecture de l'ENSAPLV en DPEA Création HESAM Université
- 4 – Charte de signature
- 5 – Avis sur le projet NCU HESAM Université : « Construisons nos métiers ! »
- 6 – Stratégie de formation à déposer au HCERES
- 7 – Questions diverses

*Modification au sein du conseil :*

*Catégorie 2 secteur 2 Collège B*

**Aude MAIREY (CNRS)**

remplacée par

**Olivier JEUDY (ENSAPLV)**

*Des pouvoirs sont arrivés en blanc, qui ont été attribués comme suit :*

Samir LAMOURI	donne pouvoir à	Pierre BAPTISTE
Denis LAMBERT	donne pouvoir à	Ariane DUBOIS
Sophie ABRIET	donne pouvoir à	Emmanuel MOURIER
Régine GEOFFROY	donne pouvoir à	Olivier JEUDY
Patrick SIMON	donne pouvoir à	Pascal ROQUET
Erik ANSPACH	donne pouvoir à	Véronique EICHER
Floriea DI CIOMMO	donne pouvoir à	Anne JORRO
Manuel ZAACLAD	donne pouvoir à	Gilles SCHILDKNECHT
Ghislaine CHARTRON	donne pouvoir à	Michel BERA

*Le quorum est atteint avec 14 présents et 9 pouvoirs.*

## Point 1 :

*Le relevé de décisions du Conseil académique du 06 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité*

### ➤ Les champs interdisciplinaires.

Une première matinée des champs a eu lieu le 15 février 2018 permettant d'identifier les positions des participants au sein des « champs scientifiques interdisciplinaires » qui pour rappel sont :

- Art, Création, Conception, Patrimoine
- Industrie, Entreprise et Territoires
- Numérique et Société
- Travail, Emploi, Métiers
- Risque, Régulation, Qualité et Sécurité

Cette première journée a permis de mobiliser des enseignants-chercheurs volontaires pour participer à l'animation de chaque champ. Une seconde journée permettra de préciser la méthode de coordination des champs. Il y aura un déploiement de séminaires, colloques et groupes de réflexions sur chacun des champs avant la fin de l'année 2018. Il y aura également des visites de laboratoires, afin de se familiariser avec les recherches et travaux des doctorants.

**Le président du Conseil académique** s'interroge sur la nécessité de faire évoluer la définition des champs scientifiques, avec l'entrée d'une école de management tel que SKEMA Business School dans le périmètre d'HESAM Université. **Jean-Luc Delpuech** répond que le cinquième champ a été ajouté expressément pour répondre à ce nouveau contexte. Par ailleurs, le management est une compétence transversale, mobilisable dans l'ensemble des champs, tout comme l'ingénierie qui ne se cantonne pas non plus à un seul champ.

### ➤ Événement étudiant.

**Stephanie Mermet** évoque la préparation d'un événement étudiant, souhaité par le Conseil académique, et coordonné par **Hadrien Maury- Casalta**, qui pourrait avoir lieu en deux temps, à la rentrée et au printemps 2019. L'objectif de ses deux manifestations est de présenter HESAM Université aux étudiants afin qu'ils prennent connaissance des programmes qui leur sont proposés (offres de

formation du Centre Michel Serres et du Pépite, MT180, 1000 doctorants dans les territoires). Cela permettra également de créer un esprit de communauté et de fédérer la vie associative estudiantine.

➤ Charte graphique et Carte multiservices :

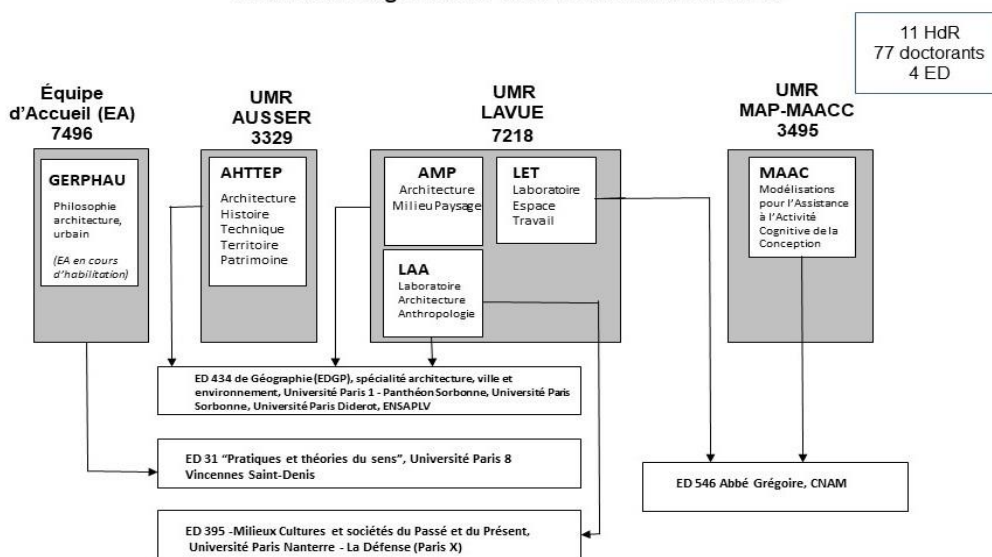
La charte graphique est maintenant terminée. Elle sera diffusée prochainement sur tous les supports de communication (plaquettes et nouveau site internet). En ce qui concerne la carte multiservices, un état des lieux est en cours de réalisation.

Point 2 :

2.1 Présentation du fonctionnement de la recherche de L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette par **Yann Nussaume, président du Conseil académique**, et ses 6 équipes de recherche dont trois participent à des UMR. Il détaille les capacités d'encadrement et les rattachements aux écoles doctorales, dont l'École Abbé Grégoire du Collège doctoral d'HESAM Université.



**Schéma de l'organisation de la recherche à l'ENSAPLV**



Jean-Luc Delpuech demande l'effectif de doctorants rattachés à l'ENSAPLV. Le président du Conseil académique répond qu'il y a 77 doctorants et que ce chiffre est en progression constante.

Connaissant la difficulté des doctorants en sciences humaines et sociales à trouver des bourses de thèse, Clotilde Ferroud s'enquiert du nombre de ces derniers percevant des financements. Le président du Conseil académique témoigne de la volonté affirmée de prendre des doctorants financés compte-tenu de l'augmentation de la demande et de la nécessité du développement de l'activité de recherche.

*Cette direction est encouragée par le Conseil académique*

Anne Boutteville informe qu'il existe la possibilité de mener « une thèse à temps partiel » si le doctorant est salarié. Cela permet au doctorant concerné de disposer d'un allongement de la durée de thèse (6 ans au lieu de 3 ans).

## 2.2 : École du Louvre :

**Natacha Pernac** présente les activités Recherche de l'École du Louvre. Depuis 2012, une équipe de recherche réunit membres permanents, membres associés, chercheurs associés et invités avec les élèves de troisième cycle de l'histoire de l'art, l'histoire des civilisations, l'archéologie, l'anthropologie et la muséologie. Le programme intitulé « Muséologie et patrimoine : lieux, objets, méthodes » se compose des axes suivants :

1. L'histoire des collections
2. Histoire matérielle des œuvres
3. Copie : création et diffusion
4. L'œuvre et sa réception
5. Vie et catalogue d'artiste
6. Objets décor et patrimoine
7. Histoire archéologique de l'œuvre
8. Muséologie
9. Médiation et public
10. Histoire de la photo et des moulages

L'École du Louvre propose séminaires thématiques et ateliers méthodologiques en troisième cycle. L'établissement organise également des colloques internationaux, des conférences et des journées d'étude spécialisées en partenariat avec d'autres institutions. Deux diplômes de troisième cycle sont décernés aux doctorants :

- ✚ Le premier diplôme se calque sur les exigences doctorales en vigueur à l'université avec ou sans co-encadrement universitaire
- ✚ Le second diplôme sanctionne des études menées dans le cadre spécifique de l'École

Plusieurs projets sont en cours : « Appropriation de l'œuvre » ; « Collecta<sup>1</sup> » axée sur le patrimoine et le numérique : ce programme a été initié dans le cadre de l'IDEX d'HESAM Université « Paris Nouveaux Mondes » ; « Innovation muséale » en partenariat avec l'université de Montréal et « Rapport entre global et local ». **Natacha Pernac** précise que la nouvelle directrice de l'École du Louvre, Claire Barbillon, entend intensifier les efforts pour une transformation prochaine de son équipe de recherche (UR 9992<sup>2</sup>) en centre de recherche.

L'équipe de recherche porteuse du projet « Collecta » réunissant historiens de l'art et designers d'interface a pour objectif de restituer et documenter scientifiquement sous de nouvelles formes, la collection Gaignières. Ce projet permet de questionner les modalités d'apparition et de consultation de l'information en s'appuyant des possibilités offertes par le design et le numérique. **Jean-Luc Delpeuch**

---

<sup>1</sup> *Collecta* est une base de données et un site Internet qui reconstituent virtuellement la collection de François-Roger de Gaignières (1642-1715) dispersée entre différents lieux de conservation (plusieurs départements de la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford). Elle est construite à partir de l'inventaire complet des 5 569 items (manuscrits, portefeuilles de dessins et d'estampes, imprimés, tableaux et objets) dressé en 1711, du vivant de l'antiquaire.

<sup>2</sup> Les directrices de l'UR sont Cecilia Hurley Griener et Anne Ritz-Guilbert. Pour plus d'information, se rendre sur : [www.ecoledulouvre.fr/recherche/equipe-recherche](http://www.ecoledulouvre.fr/recherche/equipe-recherche)

remercie **Natacha Pernac** pour sa présentation et remarque une convergence entre le rapport œuvre/observateur de « Collecta » et les travaux portés par « l'Equipex Matrice d'HESAM Université » dirigé par **Denis Peschanski**.

- **Jean-Luc Delpeuch** propose à **Natacha Pernac** une présentation de « Collecta » lors du prochain Conseil académique.
- Une question à développer en commission Recherche & Formation et au Conseil académique : Comment rattacher les équipes des établissements sous tutelle du ministère de la Culture au Collège doctoral d'HESAM Université ?

**Jean-Luc Delpeuch** pense que l'École du Louvre devrait être mise en relation avec le projet « 1000 doctorants pour les territoires » animé par **Jordana Harriss**. Il souligne l'intérêt qu'au sein du champ « Création, conception, arts, patrimoine », les chercheurs se rapprochent et imaginent la constitution d'équipes mixtes, ce qui permettrait d'atteindre plus rapidement des tailles critiques.

### 2.3 ENSCI – Les Ateliers :

**Armand Behar** présente les activités de l'ENSCI-Les Ateliers. Tout comme l'École du Louvre, l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI-Les Ateliers) est sous la tutelle du Ministère de la Culture, conjuguées avec la tutelle du ministère de l'industrie. Née d'une volonté politique en 1982, c'est la seule école nationale dédiée exclusivement à la création industrielle. La recherche à l'ENSCI-Les Ateliers se singularise par son projet d'enseignement. Les activités de recherche de l'école sont reliées entre elles sur cinq territoires :

- Recherche en design et innovation pédagogique ;
- Design pour l'innovation publique et sociale ;
- Design et sciences ;
- Design numérique ;
- Nouvelles économies et industries.

Elles se déploient en relation avec les domaines des sciences dites « dures », des technologies contemporaines et des sciences humaines et sociales. La spécificité de l'ENSCI-Les Ateliers est de proposer un post-diplôme (sorte de master+1 avant le doctorat). Ainsi, les élèves designers en formation initiale peuvent suivre un parcours recherche individualisé. Les doctorants en formation sont nécessairement accueillis en résidence dans le cadre d'un co-encadrement ou d'un partenariat avec les laboratoires de recherche d'écoles doctorales extérieures. Designers et chercheurs animent et dirigent des programmes ou projets de recherche, définissant ainsi les orientations scientifiques du programme. Ils organisent la production et participent à la recherche de partenaires tout en travaillant à la valorisation scientifique de la recherche. L'ENSCI-Les Ateliers est active auprès des institutions et des communautés de recherche afin de renouveler la manière de « faire recherche ». Ils font de l'innovation pédagogique (ex : *catch invisible*), une priorité d'action.

À la suite de cette présentation, **Gilles Schildknecht**, demande si ce sont des diplômes proposés en formation initiale. **Amand Behar** répond qu'il s'agit effectivement de deux diplômes, l'un en « Design textile » et l'autre en « Création industrielle », proposés en formation initiale.

Au regard des axes de recherche de l'ENSCI-Les Ateliers, **Jordana Harriss** demande si l'école s'est rapprochée des collectivités ? **Véronique Eicher** répond positivement en indiquant que l'ENSCI-Les Ateliers travaille à la fois sur des projets de partenariats ponctuels que sur des co-encadrements avec les collectivités. **Le président du Conseil académique** demande la capacité de recherche des écoles présentés et si elles peuvent mettre en place des doctorats au sein de l'école doctorale Abbé Grégoire (ce qui suppose des HDR ou des enseignants en VAE). **Véronique Eicher** précise que cette question est actuellement à l'étude.

### Point 3 :

**Alessia De Biase** présente le DPEA Recherche en Architecture de l'ENSAPLV. Depuis les accords de Bologne et la disparition du DEA (Diplôme d'études approfondies) permettant une année de transition entre la formation initiale et le doctorat, il est désormais difficile de se former aux techniques de la recherche. Pour pallier à cette situation, l'ENSAPLV crée en 2012, des diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) ayant pour objectifs d'initier aux actions, aux outils et aux milieux de la recherche, en accompagnant l'écriture d'un projet de thèse et la recherche de financements. Celui-ci est un enseignement de troisième cycle qui se définit comme une porte d'entrée interdisciplinaire favorisant l'inscription en doctorat d'architecture et/ou, préparant à de nouvelles méthodes pratiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage pour le développement de compétences professionnelles. C'est un parcours recherche qui s'éloigne des formations initiales professionnalisantes traditionnelles. Il s'apparente à une formation continue, organisée tous les vendredis, constituant une forme de césure pour des professionnels (tous les inscrits ne souhaitent pas poursuivre en thèse, certains sont désireux d'acquérir des savoirs et savoir-faire en matière de recherche). Ce post-master se déroule sur 220 heures (60 ECTS) avec un tronc commun de séminaires-débats de 60 heures (15 ECTS) et 160 heures (65 ECTS) d'immersions en laboratoires.

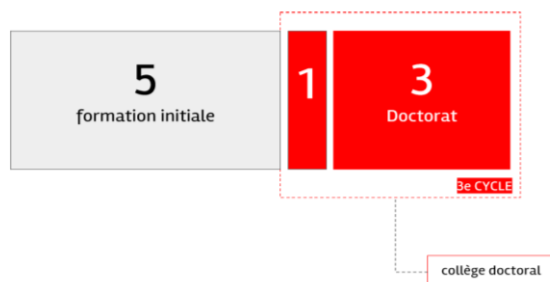
**Alessia De Biase** conclut sur le fait que ce post-master est un lieu de rencontre et de formation à une culture commune. Ce DPEA qui fédère les 6 équipes du Département Recherche de l'ENSAPLV<sup>3</sup> et 4 écoles doctorales<sup>4</sup>, dont celle de l'Abbé Grégoire, souhaite devenir un diplôme de troisième cycle « HESAM Université » élargissant ainsi son champ d'action par la collaboration avec des laboratoires de recherche d'autres établissements d'HESAM Université, partageant l'objectif de faciliter l'inscription en thèse de jeunes professionnels.

---

<sup>3</sup> Il est adossé aux 6 équipes de recherche de l'ENSAPLV suivantes : AMP-UMR LAVUE, GERPHAU-UMR LAVUE, LAA-UMR LAVUE, LET-UMR LAVUE, MAACC-UMR MAP et AHTTEP-UMR AUSSER.

<sup>4</sup> Deux ED partenaires : la première ED appartient à la Comue Lumières (31, 395, 401) depuis le départ de l'Université de Paris 1 (et corrélativement de son école doctorale 434) et à l'Abbé Grégoire. Il faut toutefois noter que ces ED accompagnent la formation de manière non structurée et officielle.

## Le Post-master comme lieu de rencontre et de formation d'une culture commune



**Le président du Conseil académique** ajoute que dans le cadre d'une bourse Cifre, il est nécessaire d'avoir terminé son diplôme dans les trois années\*<sup>5</sup> précédant la demande de bourses. Le DPEA, semble-t-il, « remet à zéro » le nombre d'année laissant la possibilité d'être candidat à une bourse Cifre.

**Natacha Pernac** indique que l'École du Louvre propose un master 2 de recherche avec un sas d'initiation à la recherche et questionne sur la différence entre les deux en termes de reconnaissance de diplôme. **Alessia De Biase** répond que le DPEA permet la reprise d'étude alors qu'un master 2 s'effectue à la suite de la première année de master. Pour mettre ce système de sas d'initiation, l'ENSAPLV s'est inspirée du fonctionnement des écoles les plus prestigieuses sur la scène internationale.

**Le président du Conseil académique** reconnaît que la question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment le DPEA pourrait devenir un diplôme d'HESAM Université. **Alessia De Biase** explique qu'il faut une préparation en deux temps. Tout d'abord, une présentation de celui-ci lors des différentes assemblées (séminaires, Commissions Recherche et Formation...) afin de sensibiliser l'ensemble des membres d'HESAM Université. Une fois cette sensibilisation effectuée, on pourra réfléchir à la possibilité que ce post-master soit « collectif » en le mettant en place dans d'autres établissements d'HESAM Université ce qui permettra de renforcer les liens en ce qui concerne la recherche. Il est en effet possible d'envisager un parcours de découverte des laboratoires incluant d'autres équipes de recherche que celles de l'ENSAPLV.

**Le président du Conseil académique** ajoute que le dernier Conseil a révélé que tous les établissements ne possédaient pas de laboratoire, il faudra donc trouver des solutions provisoires telles qu'un rattachement auprès de laboratoires existants à l'ENSAPLV ou des partenariats inter-établissements.

**Jordana Harriss** témoigne de la richesse du DPEA, dont elle est elle-même issue. Il y a une grande diversité de profils : pas uniquement des architectes. L'immersion en laboratoire se révèle être très enrichissante pour définir un sujet de doctorat. **Le président du Conseil académique** demande au Conseil de proposer un changement d'intitulé à ce post-master dans le cas de son élargissement à l'ensemble des établissements d'HESAM Université. **Vincent Dalmeida** propose un rapprochement avec le champ « Arts, Création, Conception, Patrimoine ». **Alessia De Biase** pense que le dénomination « diplôme d'initiation à la recherche » laisse le diplôme ouvert à tous les champs.

<sup>5</sup> Après vérification, une condition supplémentaire était requise jusqu'en 2016 quant à la date d'obtention du grade de master, qui devait avoir eu lieu moins de 3 ans avant la date de candidature. Cette condition n'est plus applicable « Conditions générales d'octroi et de suivi des conventions industrielles de formation par la recherche - CIFRE - » [archive], sur [www.anrt.asso.fr](http://www.anrt.asso.fr) (consulté le 27 mars 2018)



Selon **Jean-Luc Delpeuch**, cette présentation en Conseil académique du DPEA par **Alessia de Biase** est motivée par l'envie de fédérer les établissements et les équipes de recherche autour d'une sorte d'incubateur pour les futures vocations de doctorants. Il précise que deux questions sont en discussion : Est-il possible que le DPEA devienne un diplôme HESAM Université ? Les établissements et leurs équipes sont-elles prêtes à s'engager sur ce post-master ? Comment ouvrir plus largement son recrutement ?

**Le président du Conseil académique** demande s'il est possible de décider aujourd'hui de la transformation du DPEA en diplôme HESAM Université ? Le cas échéant, il souhaite connaître les modalités et moyens mis à notre disposition pour le faire reconnaître ?

**Jean-Luc Delpeuch** répond que son statut actuel de diplôme d'établissement lui permettra de devenir un diplôme HESAM Université dès lors que le Conseil académique d'HESAM l'approuvera. **Clotilde Ferroud** suggère qu'une proposition en ce sens soit adressée au Ministère de la Culture.

**Alessia De Biase** explique que le Ministère ne peut reconnaître ce DPEA (post-master) car il ne s'inscrit pas dans la logique du schéma de Bologne. Le ministère est néanmoins très intéressé par le fonctionnement dynamique du DPEA.

**Jean-Luc Delpeuch** revient sur le fait qu'il s'agit d'un diplôme d'établissement autonome et propose au président du Conseil académique qu'un prochain conseil se prononce sur le passage du DPEA à un diplôme de type post-master d'HESAM Université. **Gilles Schildknecht** se propose de consulter la tutelle (DGESIP) avant le vote du prochain Conseil<sup>6</sup>.

**Alessia De Biase** explique que la tutelle culture n'est pas écartée des discussions. Elle recommande néanmoins de ne lui présenter la transformation du diplôme qu'après son passage sous le label plus fédérateur d'HESAM Université.

**Le président du Conseil académique** propose qu'une délibération à un prochain Conseil académique puisse décider du passage sous label HESAM.

*Le Conseil approuve cette proposition.*

Point 4 :

**Le président du Conseil académique** présente le projet de charte de signature. L'identifiant « HESAM Université » devra être ajouté en fin de signature scientifique avant l'adresse postale.

*Le Conseil académique se prononce favorablement.*

Point 5 :

**Eric Boutouyrie** présente le projet porté par HESAM Université dans le cadre des Nouveaux cursus à l'Université (NCU) du PIA3 vague 2. Avec un dépôt du cahier des charges le 29 mars 2018 et l'objectif

---

<sup>6</sup> Postérieurement à la réunion du Conseil académique, Gilles Schildknecht informe que la DGESIP a confirmé que la création d'un diplôme d'établissement au niveau d'HESAM Université relève bien de son Conseil académique.



de lancer ces nouveaux cursus sur une durée de 10 ans, les Nouveaux Cursus à l'Université ont pour enjeux de :

- Relever le double défi de la réussite et de la professionnalisation en licence en offrant à tous les étudiants la possibilité d'une poursuite d'études ou d'une insertion professionnelle au niveau bac + 3
- Mettre l'accent sur les parcours flexibles et individualisés (« la réversibilité des trajectoires »).
- Prévoir un dispositif d'évaluation sur 10 ans pour l'ensemble des projets

Le projet s'intitule « Construisons nos métiers ! » et propose :

- Une offre de niveau bac+1 et une offre de Bachelor à bac + 3
- Un objectif de déploiement à l'échelle nationale de 12 cursus de niveau Bac+1 et 12 Bachelors dans 4 filières :
  - Arts appliqués, Design, Luxe et Mode
  - Environnement, BTP, Energie
  - Management, Gestion, Finance, Commerce, Services à la personne et Ressources Humaines
  - Numérique, Mécatronique, Génie électrique, Matériaux et génie industriel
- Effectifs visés par classe : 15 apprenants au niveau Bac+1 et 24 apprenants pour les Bachelors
- Des formations par types de « Blocs de compétences » et d'expériences professionnelles de compétences transversaux, optionnels et métiers
- L'accompagnement par le tutorat et en parallèle une très forte composante sur la professionnalisation dans le cadre de stage ou d'alternance

Un copil mensuel inter-établissements et des groupes de travail sont mis en place depuis janvier, une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage), un drive partagé ont permis la définition d'un plan d'action et la rédaction d'un cahier des charges commun.

Après cette brève présentation, **Anne Jorro** souhaite la prise en compte du mot « formation » dans les filières professionnelles identifiées dans le projet.

**Le président du Conseil académique** pense qu'une relecture de la proposition peut être salutaire, afin d'en comprendre davantage les tenants et aboutissants et éventuellement d'y rajouter des points. Il propose aux membres du conseil académique de relire le projet. **Anne Jorro** se propose pour cette relecture.

**Véronique Eicher** pense que le design tel qu'il est porté par l'ENSCI-Les Ateliers se trouve sur deux axes du projet NCU. **Eric Boutouyrie** explique qu'un tableau est en cours d'élaboration, il reliera les champs d'HESAM Université, les filières, les propositions à Bac+1 et celles au niveau Bachelor. **Vincent Dalmeйда** s'interroge sur la demande de formations à bac+1 car les certificats professionnels du Cnam n'ont jamais été transformés en RNCP faute de demandes quantitatives.

**Clotilde Ferroud** indique qu'il s'agit aussi d'une demande ministérielle qui entend axer son positionnement sur les bacs professionnels, pour l'orientation et l'insertion dans le monde du travail. **Jean-Luc Delpeuch** précise qu'il y a deux possibilités à niveau bac+1 : la première est d'obtenir un

diplôme qui permet d'intégrer facilement le monde du travail, la seconde est une réorientation dans une autre filière pour permettre la poursuite d'études.

**Clotilde Ferroud** ajoute que ce projet ne couvre malheureusement pas tous les champs des différents établissements, ce qui entraîne l'absence de domaines comme la biologie ou la pharmacie qui ont toutefois un fort indice de publication.

**Xavier Kestelyn** interroge sur le fait de savoir si le Conseil peut se prononcer sur la base d'une présentation succincte. **Jean-Luc Delpuch** explique qu'il s'agit d'un projet structurant pour HESAM Université ne faisant pas l'objet d'un vote au Conseil, mais qu'il est présenté pour avis et information.

**Eric Boutouyrie** ajoute qu'au regard de l'investissement des différents acteurs mobilisés sur ce projet, cette présentation synthétique ne reflète pas l'ensemble du travail effectué depuis quatre mois avec tous les établissements membres. **Xavier Kestelyn** ajoute que ce type de sujet mérite qu'on y consacre plus de temps en Conseil.

*Le Conseil académique émet un avis favorable sur l'orientation générale du projet avec une abstention.*

## Point 6 :

**Eric Boutouyrie** évoque ensuite de la stratégie de formation. Dans le cadre de la vague D de l'évaluation Hcéres, HESAM Université déposera, le 19 avril 2018, une stratégie de formation qui proposera des orientations, notamment sur les questions suivantes :

1. Le devenir du diplôme Bachelor Arts et Métiers ParisTech dans le contexte du projet de création d'un diplôme de Bachelor HESAM Université dans le cadre des Nouveaux Coursus à l'Université
2. Le master du Centre Michel Serres

**Xavier Kestelyn** demande à quel moment la décision de passer le Bachelor Arts et Métiers ParisTech en diplôme HESAM Université a été prise ?

- **Jean-Luc Delpuch** répond qu'Arts et Métiers est à l'origine de la proposition visant à mutualiser l'expérience acquise en matière de Bachelor et d'en faire le cœur du dossier pour les Nouveaux Coursus à l'Université dont l'objectif est de faire évoluer le Bachelor Arts et Métiers en Bachelor HESAM Université.
- **Xavier Kestelyn** pense que la gestion du temps imparti et la présentation des différents projets pour avis, doit être mieux organisée en amont, pour concentrer l'attention des membres du Conseil Académique sur les projets.

En conclusion de la séance, **Jean-Luc Delpuch** remercie la présence de **Pierre Baptiste**, membre du Conseil académique, Directeur des études supérieures à la direction des affaires académiques et de la vie étudiante, et Professeur titulaire au département de mathématiques et de génie industriel de Polytechnique de Montréal.

*En l'absence de question et remarque supplémentaire la séance est levée à 17h30.*

**Le prochain Conseil académique se déroulera le Mardi 05 Juin 2018 à 14h30 en salle 707 à SKEMA Business School Paris-La-Défense (Campus Pôle Universitaire Léonard de Vinci - Esplanade Mona Lisa - Courbevoie).**